

délibération D_2025_3_1

OBJET : Approbation du compte de gestion 2024

Monsieur le Maire présente, aux membres du Conseil Municipal, le compte de gestion 2024 de la commune.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Décide d'approuver le compte de gestion de M. Xavier VEILLON, Responsable du SGC de Ruffec, portant sur la comptabilité de la commune de 2024 ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à cet effet.